

Département de la Corrèze

Syndicat intercommunale de l'école maternelle du
Doustre et du Plateau des Étangs

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Nombre de membre :
Titulaires : 10
Présents : 7
Suppléant représentant : 1
Qui ont pris part à la délibération : 7
Dont pouvoir : 0
M. LERESTEUX ne prend pas part au vote.

L'an deux mil vingt trois, le 07 novembre 2023, Le
Conseil syndical de l'école maternelle du Doustre et
du Plateau des étangs, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de
ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de Mme. SCHMUTZ Nathalie.

Étaient présents : BIDAULT Chrystelle ; FAUCHER Sandra ; DONNEDEVIE Catherine ; SCHMUTZ
Nathalie ; LERESTEUX Patrick ; STÉFANINI Odile ; ALBARET Dominique ; ADNOT Claudine

Étaient absents représentés : THEIL Frédérique représentée par ADNOT Claudine.

Étaient absents excusés : BEZPALKO Vincent ;

Étaient absents :

Pouvoir : BEZPALKO Vincent donne pouvoir à LERESTEUX Patrick.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 8

Secrétaire : FAUCHER Sandra

Délibération DEL-2023-019 : Remboursement Monsieur LERESTEUX.

M. LERESTEUX, étant concerné, ne prend pas part au débat ni au vote.

Madame la Présidente explique au Conseil que Monsieur LERESTEUX a procédé à un achat d'un montant
de 30,20€ sur ses deniers personnels et qu'il convient donc de le rembourser.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité de procéder au remboursement de Monsieur
LERESTEUX.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de la
Corrèze et publication par voie d'affichage le 09/11/2023

Pour extrait certifié conforme
La Présidente, Mme Nathalie SCHMUTZ

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE

13 NOV. 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

